

# Procès BDS: NOUVELLE VICTOIRE DE LA CAMPAGNE!

Le Tribunal de Metz a rendu le jeudi 23 février son verdict concernant le procès intenté par l'entreprise israélienne de médicaments TEVA contre Richard Srogosz, président du Collectif BDS 57, poursuivi pour avoir adressé le 12 février 2015 une lettre à des pharmaciens les informant de la campagne de boycott de cette entreprise et les invitant à échanger sur cette question.

Les juges ont décidé la prescription de cette affaire : l'entreprise TEVA a donc perdu !

De plus Avocats sans frontières et France Israël, qui s'étaient constituées partie civiles après le report de la première audience, sont déboutées. Ce verdict est le juste aboutissement de la mobilisation des nombreux défenseurs du droit international qui ont soutenu Richard Srogosz par leurs rassemblements lors de ses deux comparutions au tribunal de Metz, par leurs dons et/ou par leurs messages publics de soutien.

C'est une nouvelle victoire de la Campagne BDS, dont l'audience continue de progresser face à la poursuite permanente de la politique coloniale et d'apartheid d'Israël contre le peuple palestinien.

Nous ne lâchons rien !

Paris, le 24 février 2017,

La Campagne BDS France